



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

rachat

Question écrite n° 26430

Texte de la question

M. Francis Falala attire l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur les contournements de la loi sanctionnant le fait pour une entreprise cible d'une opération financière de financer sa propre acquisition. En effet, un groupe rachetant un autre peut facilement cautionner les dettes contractées aux fins de cet achat par les filiales étrangères du second. De là, il souhaite qu'il lui indique quelle mesure il compte adopter afin de mettre un terme à ces pratiques, en étendant si possible ces dispositions aux filiales de ces sociétés cibles.

Données clés

Auteur : [M. Francis Falala](#)

Circonscription : Marne (1^{re} circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26430

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie, finances et emploi

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7761